

Tél. : (+228) 22 53 62 02
www.boatogo.com



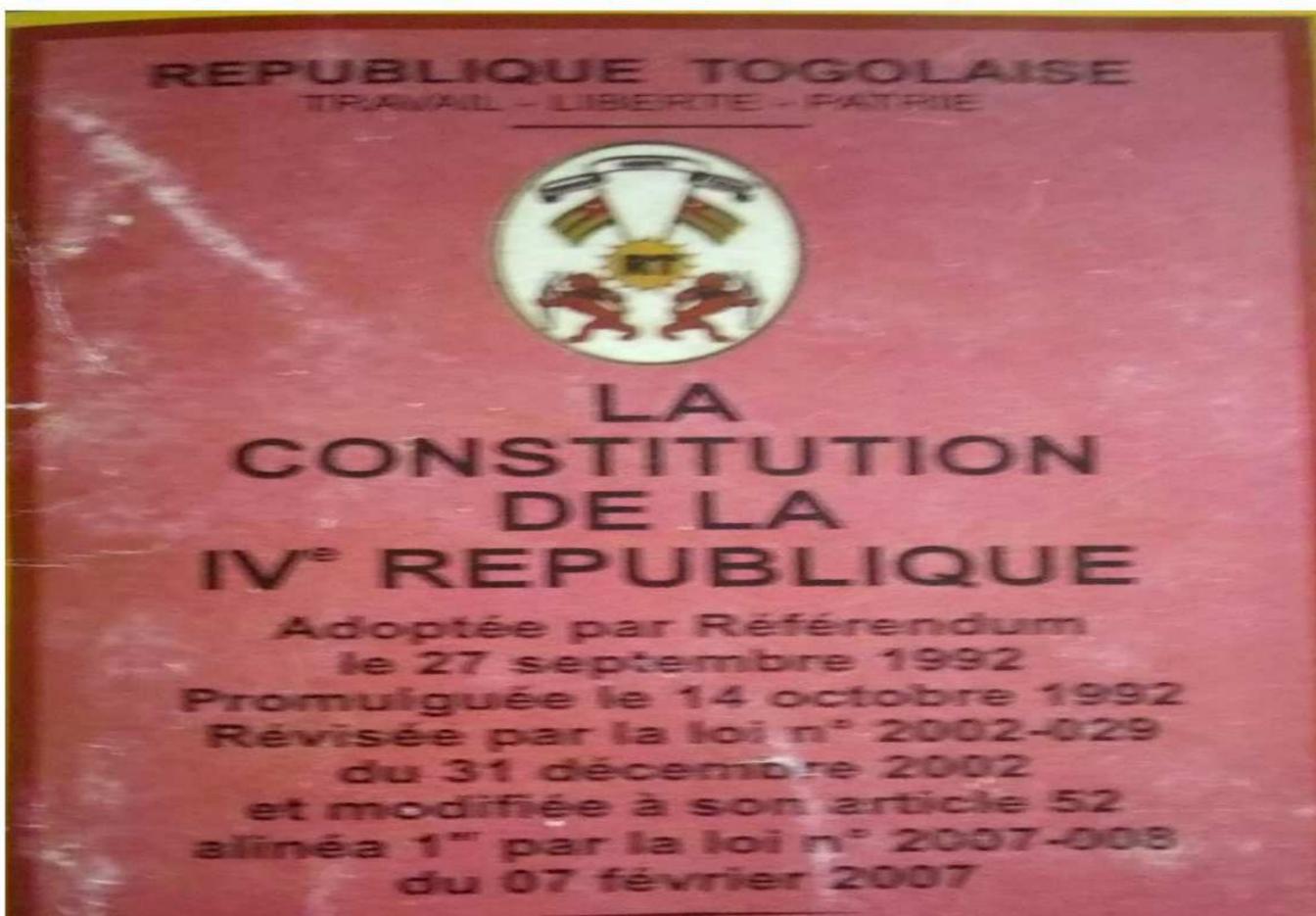
Hebdomadaire d'Informations #
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0340 du 14 au 20 Mai 2019- Prix : 250 F CFA

POLITIQUE / REFORMES CONSTITUTIONNELLES :

L'Article 75 nouveau, une avancée notable

P.3



ESPERANCE DES BATISSEURS

Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation
Aménagement de bâtiment | Carrelage | Plomberie
Électricité | Transit-douane

Distributeur exclusif des ascenseurs et produits OMEGA base d.o.o

Carrefour 2 lions, à 500m de l'agence Togocel annexe
bâtiment blanc-gris / Agoè Anomé

Contact : + 228 22 25 18 63 / 90 97 58 38
E-mail : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr
antoine.dadjo@gmail.com



www.eb-togo.com

DES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES AUX ÉLECTIONS LOCALES : Les Togolais peuvent se faire confiance

P.3&5



Le siège de l'Assemblée Nationale

FORUM ÉCONOMIQUE TOGO-UE

trois événements phares au programme

P.4



Jyrki Katainen, Commissaire européen à l'emploi,...

TOGO :

USYMAT, à "la conquête réelle de l'indépendance du pouvoir judiciaire"

P.6



Photo de famille des participants

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi,
une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 14 Mai 2019

Matin:
Orages isolés
31°C
Après-midi:
Orages isolés
26°C

EDITO

Offrir et vivre le pardon

À la lecture de la vie socio politique de notre pays et surtout à l'analyse des comportements des citoyens, aigris à volonté d'un côté et sur la défensive de l'autre, il urge que les Togolais, nous tous donc, offrons le pardon à nos prochains. Tout en faisant ce geste d'amour et de foi, nous avons l'impérieux devoir de vivre en retour ce pardon.

Pourquoi nous en vouloir tant ? Pour des postes, des positionnements, des visées politiques et de domination de l'autre ? Pourquoi nous affaiblir en nous affrontant dans des stratégies qui frisent la gaminerie, des résultantes du diabolin ? Pourquoi considérer toujours autrui comme l'autre-là qui ne veut pas mon bien et qu'il faut nécessairement écarter ? Allant parfois jusqu'à vouloir lui ôter la vie ? Pourquoi ? C'est la question que nous nous posons simplement.

Nous devons tous changer de comportements, de manières de voir et de vivre les choses. Les politiciens doivent changer leur façon d'agir et ne rien penser qu'au bien du Peuple, des Populations. On ne doit plus surfer sur la misère des populations, les englober dans des actions sans lendemains, incertaines pour dire qu'on fait de la politique, du radicalisme. Au même moment, on s'assure en tant que politicien adepte de la violence sous toutes ses formes et de la démagogie, qu'en cas de pépin, on sera à l'Occident ou au pays de Barack OBAMA. Tout en continuant de vociférer à l'occasion sur ses chaînes radios et télévisées qui ne veulent pas le développement de notre cher continent l'Afrique et qui malheureusement ne vivent que des tensions et des conflits dans nos pays respectifs. Car ce sont ces informations qui les intéressent. Ils nous cognent à loisir et nous nous y plaignons aveuglement. Triste réalité que celle des Africains qui croient qu'entre frères, rien n'est possible et que la meilleure des actions est de saboter la politique, les efforts de son prochain, adversaire politique pour se donner une certaine contenance. Contenance malheureusement triste.

Il nous faut, Togolais donc, offrir le pardon et surtout le vivre en retour. A quelques niveaux que ce soit. Dans nos familles, dans nos relations, dans nos corporations, sur nos lieux de travail, dans nos relations de tous les jours avec autrui. Créons des changements positifs autour de nous. C'est simple et facile. Essayons.

Crédo TETTEH

CICCA DÉBAT DU FRANC CFA À BRUXELLES :
Mythes, réalité et avenir

Le cercle d'initiatives Citoyennes pour le challenge et le changement en Afrique (CICCA EUROPE) et le Rotary Club de Vesales (Bruxelles) ont organisé le samedi 11 mai 2019 à Bruxelles une conférence débat sur le thème "Franc CFA : Mythes, réalité et avenir".

Les intervenants à Africa Museum de Bruxelles étaient Nadim Michel KALIFE, Economiste et entrepreneur, Sanvi AVOUYI-DOVI, Professeur affilié Recherche à ICN Business School (Nancy).

Les conférenciers, tour à tour, ont abordé le thème en ressortant les mythes qui entourent le Franc CFA avant de faire voir la réalité et de projeter l'avenir. Ce qui a suscité un riche débat avec des contributions à la thématique.

Précisons qu'il se déroule depuis quelques mois un combat contre le Franc CFA, com-



La table lors des échanges ; au micro, Me Attoh-Mensah

bat porté aussi bien par des économistes, des universitaires et des activistes de la Société civile africaine.

Pour Kako Nubukpo (macro-économiste togolais), la France doit "laisser tranquille les 14 pays de la zone franc par rapport au francs CFA", estimant que ces États possèdent "suffisamment d'expertises" pour gérer une monnaie.

"Que la France nous laisse tranquille par rapport à la monnaie. Nous allons gérer ça, nous-mêmes. Nous avons suffisamment d'experts, nous avons suffisamment d'expertises et nous avons suffisamment de vision pour gérer nous-mêmes une monnaie", avait martelé Kako Nubukpo, dans son combat contre le Franc CFA.

"Le Rwanda, le Ghana, la Gambie, l'Égypte... gèrent leur monnaie. Il ne faut pas qu'on nous fasse croire que c'est sorcier. C'est une insulte à l'intelligence collective des africains de la zone franc que de leur faire croire qu'ils sont incapables de gérer une monnaie", avait lancé le macroéconomiste togolais.

En plus de 70 ans, le franc CFA a déjà essuyé de nombreuses critiques. Ceux qui s'opposent à cette monnaie, estiment qu'elle est la preuve d'une "survivance coloniale".

Notons également que près de 155 millions de personnes utilisent le franc CFA

Il faut noter qu'après Bruxelles, CICCA élira domicile le samedi 25 Mai 2019 de 15h à 18h30 au Cabinet ATTOH-MENSAH à Tokoin Forever, pour cette fois-ci animé un panel de discussions autour du thème " Les funérailles en Afrique, deuil ou démonstrations de fortune ?".

Des exposés introductifs portant sur le " symbolisme des funérailles dans la religion musulmane, les raisons de la simplicité ", " le cérémonial du culte d'absoute chez les catholiques, quelle signification ? " et " les funérailles traditionnelles en Afrique, entre pesanteurs socio-culturelle et contingences modernes " porteront les griffes de El Hadj Adegoke Lassissi AREMU, du Révérend Père Noel SANVEE, de Benjamin NAKOU et de Madame TOUNOU Adoude.

La modération sera assurée par le professeur Magloire KUAKUVI.

Crédo TETTEH

Togoentrepotarchive.com

Togo Entrepôt Archives est une société qui offre les services suivants :

Stockage des archives - Audit - Numérisation - Incinération des archives

Nous disposons d'une équipe pour réorganiser vos archives et des locaux pour externaliser vos archives

Notre ambition :

Donner la possibilité à nos clients de réaliser des économies mais surtout de préserver la mémoire de leur entreprise.

Nous disposons d'une équipe d'une équipe pour classer vos archives, les numériser et les incinérer.

Tél : 22 20 05 53
Cél : 91 06 88 07/
93 54 72 00

TogoMac.com

TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule,

AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès
www.togomac.com

Revendeur des logiciels Sage

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07
www.sogesti.net ; info@sogesti.net

TogoAnnonce.com

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces
Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-
www.togoannonce.com



Récapissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERA Razak

Impression : ST Louis,

Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Présidence de la République
Cabinet
Direction de l'Information et de la Communication

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Le Togo, membre du Centre de Développement de l'OCDE

Lomé, le 13 mai 2019 - Le chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé**, a accepté au nom du Togo, l'invitation adressée au pays à devenir membre à part entière du **Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)**.

Par cette adhésion, le Togo devient également membre du Comité Directeur du Centre de Développement et s'impliquera davantage dans les activités de l'organisation.

Le Président de la République, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé**, s'est félicité de cette adhésion qui facilitera un meilleur partage d'expériences en matière de développement.

L'OCDE s'est, par la voix son Secrétaire Général **Monsieur Angel Gurría**, réjoui de la perspective d'approfondir ses relations avec le Togo,

Le Togo rejoint ainsi au Comité Directeur du Centre de Développement de l'OCDE, cinquante quatre (54) pays, dont neuf (9) africains, et l'Union européenne qui participe aux travaux.

L'organisation travaille étroitement avec des économies émergentes et en développement à « bâtir un monde plus fort, plus sain et plus juste ».

Contact presse : communication@presidence.gouv.tg

POLITIQUE / REFORMES CONSTITUTIONNELLES : L'Article 75 nouveau, une avancée notable

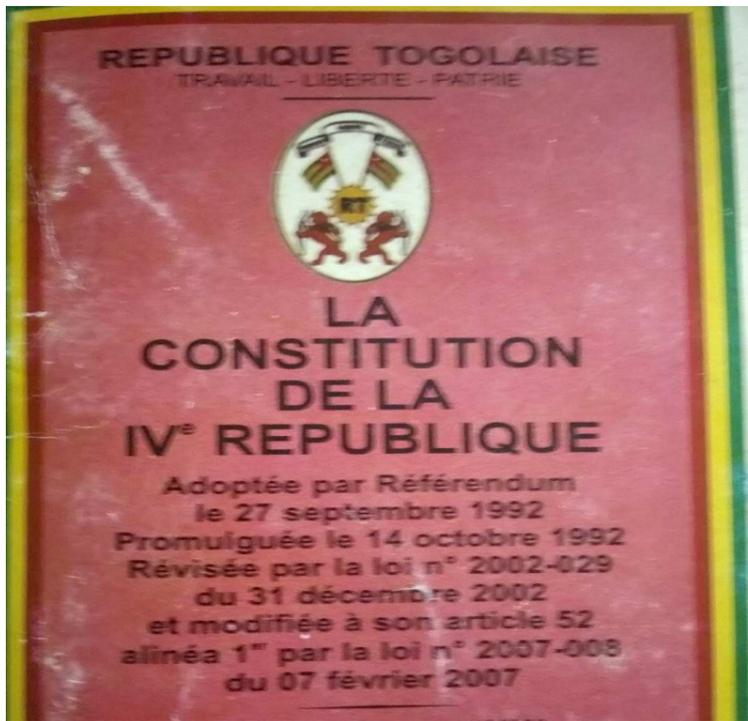
Au lendemain de l'adoption du texte, la coalition de l'opposition a dénoncé une "loi taillée sur mesure pour permettre au chef de L'état de se représenter aux prochaines élections de 2020 et 2025". Aussi est-il reproché, selon les positionnements, aux réformes constitutionnelles intervenues, le contenu de l'article 75 nouveau portant statut des anciens Présidents de la République.

Par Crédo TETTEH

S'il est à saluer la limitation du mandat présidentiel et le scrutin à deux tours contenus dans les nouvelles dispositions, ce qui devrait retenir beaucoup plus l'attention des Togolais que nous sommes, c'est bien les nouvelles dispositions de cet article 75 nouveau (voir encadré).

En parlant de l'alternance, une affaire des urnes en réalité, il faut aussi remarquer que les propos ou langages des hommes politiques de l'opposition à la conquête du pouvoir ne rassurent en rien. On se focalise trop sur la personne du Président de la République (au pouvoir) qu'on semble finalement confondre précipitation et vitesse. On laisse même la proie pour l'ombre et on se trompe allègrement de combat.

Bref, l'intransigeance aveugle ou voulue d'une certaine classe de l'opposition togolaise et africaine, ne saurait rassurer les Présidents actuellement au Pouvoir si le message à eux



envoyé est de les mettre en prison une fois qu'ils auraient quitté le fauteuil.

Il faut, nous le croyons bien, ménager les Présidents au pouvoir et leur garantir une vie tranquille après l'exercice du pouvoir. L'exemple patent aujourd'hui est celui de la RD Congo où Joseph Kabila a tranquillement passé le témoin à Felix Tshisekedi. Ce n'est pas un aveu d'impuissance.

Et dans le cas togolais par ces réformes constitutionnelles à saluer, ceci constitue plutôt une avancée notable consacrée dans l'article 75 nouveau.

Si dans toutes les Constitutions en Afrique, cette disposition est habilement adoptée, la passation de charge se

ferait aisément. Il y a donc lieu de féliciter les députés de la 6ème Législature pour leur vision en inscrivant et en adop-

Article 75 nouveau:

Les anciens Présidents de la République sont, de plein droit, membres à vie du Sénat. Ils ne peuvent être ni poursuivis, ni arrêtés, ni détenus, ni jugés pour les actes posés pendant leurs mandats présidentiels.

Ils prennent immédiatement rang et préséance après le Président de la République en exercice dans l'ordre inverse de l'ancienneté du dernier mandat, du plus récent au plus ancien.

Une loi organique détermine le statut des anciens présidents de la République, notamment en ce qui concerne leur rémunération et leur sécurité.

tant cet article 75 nouveau aux termes des réformes constitutionnelles du 08 mai 2019.

Réagissant après l'adoption

des réformes et concernant la disposition relative au statut des anciens présidents, le ministre des droits de l'Homme et chargé des relations avec les institutions, Christian Trimua a fait remarquer que : "l'Assemblée nationale a considéré que, de 1992 à aujourd'hui, aucune disposition n'a été prise pour commencer à organiser ce statut et qu'il lui semblait important de donner au moins les deux fondamentaux sur lesquels le statut devait s'organiser. Parmi tous les choix qu'il y avait, l'Assemblée a choisi plutôt de mettre l'ancien Président comme sénateur".

"Le chef de l'État en exercice ne peut pas être poursuivi pénalement sauf cas de haute trahison. A fortiori, quand il sort de charges, celles qu'il avait occupées évidemment, sont toujours couvertes par ce principe", a-t-il poursuivi.

Même son de cloche auprès de l'Honorable Député Agbeyomé Kodjo. Réagissant par rapport à l'article 75 qui suscite tant de commentaires, Agbeyomé Kodjo, s'explique : "Nous avons aménagé pour le président de la République, les conditions les meilleures qui lui permettent, s'il décide d'abandonner de briguer un nouveau mandat, de le faire sans être inquiété".

"Quand vous voulez l'alternance, créer les conditions qu'il faut", a-t-il lancé, avant d'ajouter : "Le président de la République dispose des moyens qui lui permettent de se retirer sans être inquiété".

Pour Agbeyomé Kodjo, la révision constitutionnelle adoptée mercredi dernier à l'unanimité par les députés, texte qui limite désormais le mandat présidentiel au Togo, est "un pas de plus vers la consolidation de la démocratie au Togo", a-t-il affirmé le dimanche passé sur une radio de la capitale.

"C'est historique quand on voit tous les rendez-vous manqués", a précisé l'ancien Premier ministre et président du Mouvement patriotique pour la démocratie et le développement (MPDD) sur Radio **Pyramide**.

Z O Z O

DIPLOMATIE : DEUX MOTIFS DE SATISFACTION



L'Union européenne s'est prononcée jeudi sur la modification de la constitution.

Nous saluons l'adoption de ces réformes par l'Assemblée nationale. Certes, on n'a pas encore étudié tous les détails, mais le fait que ce soit adopté et par consensus, c'est un grand pas pour le pays, a déclaré Bruno Hanses, le chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'UE à Lomé.

M. Hanses s'est également félicité de l'annonce de la tenue des élections locales le 30 juin prochain.

Ces élections sont souhaitées et attendues par l'Union européenne depuis de nombreuses années. On va avoir donc le fruit d'un travail collectif entre le Togo et l'UE, a-t-il indiqué.

Ce scrutin local, le premier organisé depuis 1987, est un nouveau test pour la vitalité de la démocratie togolaise, selon la délégation de l'UE.

Source : @Republiqueoftogo.com

POLITIQUE : L'ANC S'ENGAGE



Ouf ! On est soulagé. L'Alliance nationale pour le changement (ANC, opposition extraparlamentaire) a annoncé sa participation aux élections locales du 30 juin.

Jean-Pierre Fabre, le président du parti a demandé à ses sympathisants de prendre 'massivement part' à la révision électorale qui aura lieu du 16 au 18 mai.

L'ANC invite les populations togolaises à aller, massivement s'inscrire (...) pour que, le moment venu elles donnent par leur vote, la victoire aux listes ANC dans la majorité des 117 communes", a déclaré Eric Dupuy, conseiller de cette formation.

L'ANC avait laissé planer le doute la semaine dernière exigeant un certain nombre de garanties. Finalement, M. Fabre a souhaité rééditer l'erreur d'un boycott du scrutin comme cela avait été le cas pour les législatives de décembre dernier.

Source : @Republiqueoftogo.com

POLITIQUE : LES LOCALES SE PRÉSENTENT BIEN



Les élections locales auront lieu le 30 juin. Le dépôt des candidatures auprès des Commissions électorales locales (CéL) se déroulera du 16 au 27 mai. Les dossiers peuvent être transmis par des partis politiques, des regroupements de partis et des indépendants. Les candidats doivent être âgés de 25 ans révolus et jouissant de leurs droits civiques avec un casier judiciaire vierge et de nationalité togolaise avec une résidence d'au moins 6 mois.

Précisions supplémentaires données par la Céni, ils doivent savoir lire, écrire et s'exprimer en langue officielle.

Le scrutin est organisé sur la base de listes bloquées à la proportionnelle.

Source : @Republiqueoftogo.com

DES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES AUX ÉLECTIONS LOCALES :

Les Togolais peuvent se faire confiance

Les députés de la 6ème législature et tous ceux qui étaient présents au siège de la représentation nationale le mercredi dernier ont vécu, peut-être, un grand moment de la récente histoire du Togo. La reprise spontanée de l'hymne national à la fin du vote où les 90 députés présents, toutes tendances confondues, ont voté "OUI" pour les réformes, notamment celle concernant la limitation de mandat témoigne de l'émotion qui a saisi ces parlementaires pendant. Il s'en est fallu peu pour que certains écrasent des larmes. Il était temps.

Par Ali SAMBA

Et cela s'est senti dans les interventions des députés qui ont pris la parole au cours de cette session quand il s'est agi de se prononcer sur la proposition de modification de l'article 59 qui, non seulement limitait le mandat présidentiel à deux, mais le prolongeait

pour une durée de 7 ans. Les groupes parlementaires UFC, NET/PDP et Gabriel Kodjo Agbeyomé ont, chacun, exprimé leur ressentiment quant à cette proposition d'extension de la durée du mandat présidentiel. Ils ont appelé leurs collègues de la majorité parlementaire, à demi-mot, à considérer la volonté populaire et ne pas engager le pays sur des chemins tortueux et incertains.

Appel attendu donc puisqu'au final, le mandat présidentiel est demeuré à 5 ans, affublé cette fois de la limitation à 2.

"Nous avons pu constater le niveau très élevé de ce débat qui traduit dans les faits, l'engagement que chacun de nous a pour le Togo, ce que chacun de nous rêve pour ce pays. Ce débat a, à un moment donné, abouti à des divergences, notamment sur un article. Je voudrais souligner que chacun dans sa position le faisait dans l'esprit de l'intérêt général, notam-

ment le groupe parlementaire UNIR n'avait le souci que de créer les conditions pour plus de stabilité permettant un meilleur développement du pays. Je voudrais dire que notre conviction n'était que de faire de ce pays que patiemment, le Président de la République a remis sur les rails du développement et qui aujourd'hui, fait que certains n'hésitent pas à perler du miracle togolais. Il ne faut pas perdre de vue, depuis des années, jusqu'où nos divergences nous ont conduits. J'avais souligné l'esprit d'ouverture et de dialogue qui a toujours caractérisé le Président de notre grand parti. Il est toujours préoccupé d'avoir une nation réconciliée avec elle-même, faire en sorte que les fils du Togo renforcent leur unité et leur cohésion. C'est dans cet esprit, étant donné que le seul point d'achoppement se situe au niveau de l'article 59, nous avons pensé qu'il

Suite à la page 5

Z O Z O

ECONOMIE : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EST-IL VRAIMENT UTILE DANS LA JOURNÉE ?



L'Etat se trouve dans une situation délicate. Le déficit concernant l'éclairage public pourrait atteindre 24 milliards dans 4 ans. Colossal. Du coup, la redevance sur l'éclairage public (REP) vient d'augmenter. La REP avait été introduite en 2009. Elle sert à payer l'alimentation, à moderniser les installations et à les étendre aux villes et villages. Mais le déficit se creuse également en raison du gaspillage observé. Dans de nombreuses villes, les lampadaires sont allumés de jour comme de nuit en raison d'une mauvaise gestion du réseau. Des mesures devraient être décidées très prochainement pour mettre fin à ces dysfonctionnements.

Source : @Republiqueoftogo.com

ECONOMIE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES



Le Forum Togo-Union européenne aura lieu à Lomé les 13 et 14 juin. L'objectif des autorités de Lomé est de drainer les investissements pour assurer la réussite du Plan national de développement.

C'est une opportunité de plus pour la coopération, une opportunité pour les entreprises françaises qui veulent faire du business et le tout au bénéfice des togolais qui en gagneront des emplois, explique Marc Vizy, l'ambassadeur de France à Lomé.

Tant en France que dans les autres Etats européens, la mobilisation est en cours pour faire du Forum une réussite.

Les pouvoirs publics ont invité le secteur privé à présenter 100 projets d'investissements bancables susceptibles d'intéresser les partenaires européens. Nous sommes prêts, il faut qu'on voit ces projets. Si ils sont bons je pense qu'il y aura des mariages. Ça promet et je crois que c'est une bonne initiative, indique M. Vizy.

Le secteur de l'énergie est particulièrement privilégié et pourrait intéresser des opérateurs européens. Le Togo s'est lancée dans une nouvelle stratégie d'électrification en s'appuyant sur le hors-réseau et les centrales solaires. De nombreuses entreprises européennes sont présentes sur ce marché très porteur en Afrique.

Source : @Republiqueoftogo.com

FORUM ÉCONOMIQUE TOGO-UE : TROIS ÉVÉNEMENTS PHARES AU PROGRAMME

A exactement un mois de l'ouverture du 1er Forum économique Togo-Union Européenne (FETUE) prévu pour les 13 et 14 juin prochain, le programme officiel du déroulement des activités a été dévoilé.

Trois événements phares sont notamment prévus à la cérémonie d'ouverture officielle à laquelle prendront part le Président de la République, SEM Faure Essozima Gnassingbé, et Jyrki Katainen, le commissaire européen à l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité.

Il s'agira notamment de la signature d'un protocole d'accord entre l'UE et la Banque Africaine de développement (BAD), pour le financement du projet CIZO, le lancement de la chambre de commerce et d'industrie UE-Togo et la signature d'un mémorandum d'accord entre la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCTI) et ses homologues européennes. L'événement qui doit réunir 400 participants de 29 pays, sera l'occasion de rencontres B2B et de plateformes de réseautage. En outre, des sessions spéciales animées par d'éminentes personnalités nationales et internationales seront consacrées aux principaux axes stratégiques du Plan National de Développement (PND 2018-2022).

@Republiquetogolaise.com

ACCÈS DES POPULATIONS À L'EAU POTABLE :

Trente nouveaux châteaux d'eau pour plus 240 000 personnes des régions des plateaux et maritime

Le Gouvernement togolais a entrepris depuis plusieurs années, sous la houlette du Chef de l'Etat, un vaste programme d'adduction d'eau potable sur toute l'étendue du territoire, ceci afin de répondre au vœu ardent du Chef de l'Etat d'améliorer les conditions de vie des populations dans le cadre de son mandat social.

Par Koudjoukabal

De nombreux ouvrages ont été réalisés, permettant ainsi une amélioration très sensible de la desserte en eau. Aujourd'hui, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 30% en 2005 à plus de 60% de nos jours. Des efforts considérables ont été donc faits durant ces dernières années, avec l'appui des partenaires en développement.

Déjà le mardi 07 mai 2019, le gouvernement a entrepris la remise aux populations des régions maritime et des Plateaux 30 mini-adductions d'eau potable, fruit de la parfaite coopération entre le gouvernement togolais et ses partenaires techniques et financiers.

Dikamé dans la préfecture d'Agoè-Nyivé, Abobo Kpogué



Inauguration d'un forage par le ministre Kanfitine Tchédé Issa

dans la préfecture de Zio et Amoussokopé dans la préfecture d'Agou sont les localités ayant reçu ce 17 mai leurs mini-adductions d'eau. Les cérémonies de remise ont été présidées par le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Eau, de l'Équipement rural et de l'Hydraulique villageoise, Monsieur KANFITINE Tchédé Issa en présence des Directeurs Généraux de la Société Togolaise des Eaux (TdE) et de la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi-urbain (SP-EAU).

Dans son adresse aux populations rencontrées, il a fait com-

prendre que le gouvernement a réaffirmé son engagement dans le secteur de l'eau à travers le Plan National de Développement 2019-2022 qui devrait permettre à plus de 80% des Togolais d'avoir accès à l'eau potable contre environ à 60% aujourd'hui.

" De grands projets sont attendus au travers desquels nous pourrions véritablement valoriser le secteur de l'eau par une restructuration en profondeur des activités qui y sont menées et la création de nouvelles chaînes de valeur qui devront favoriser une meilleure mobilisation des financements en faveur du secteur de l'eau " a expliqué le Ministre

Délégué.

Au nombre de l'ensemble des ouvrages à remettre aux populations, figurent, huit (8) mini-adductions d'Eau Potable réalisées dans les régions maritime et des Plateaux dans le cadre du Projet d'hydraulique villageoise BID 3, avec le soutien de la Banque Islamique de Développement (BID). Dans le cadre du même projet, des réalisations effectuées, ont été déjà réceptionnées et mis en service. Il s'agit de 420 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine, 100 anciens forages réhabilités et 60 latrines communautaires.

L'ensemble des infrastructures d'accès à l'eau potable et d'assainissement de ce projet devra desservir plus de 250 000 personnes en milieu rural et 30 000 en milieu semi-urbain.

Vingt-deux (22) mini-adductions d'Eau Potable dans la région maritime réalisées dans le cadre du Projet PEA-OMD, avec le soutien de l'Union Européenne. La population totale desservie par l'ensemble des mini-AEP du projet PEA-OMD est de 240 000 habitants.

ECONOMIE: Les cotonculteurs en conclave à Kara

Pour la campagne 2019-2020 de la culture du coton va s'ouvrir bientôt au Togo. Mais d'ores et déjà, les spéculations vont bon train sur les prévisions de production. Le Département américain de l'Agriculture (USDA) anticipe une production de 152 000 tonnes au Togo. Il est dit que cette tendance s'inscrit dans un optimisme remarqué dans les pays producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

En attendant, la confirmation de ces chiffres par la Nouvelle société cotonnière du Togo (NSCT), les principaux acteurs de la filière cotonnière s'apprêtent pour leur traditionnel forum de Kara pour une évaluation de la saison qui a été marquée par le scandale de corruption et de détournement de fonds ayant conduit certains cadres de la NSCT en prison.

A Kara, les cotonculteurs du Togo feront donc le bilan la saison 2018-2019 en termes de production, de vente et de pratique de culture. Dans les détails, on indique à la NSCT qu'il s'agit de faire une évaluation de la campagne de production et d'égrenage 2018-2019 ; d'échanger sur ses résultats et le programme de la recherche cotonnière de la pro-



Naa Fafame, Directeur de la NSCT

chaîne campagne et prendre les dispositions pratiques pour la préparation, le lancement et la gestion de la campagne prochaine ; de faire le point des changements et des innovations à intervenir dans la filière durant la campagne...

Il s'agit par ailleurs de faire le point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'atelier sur la productivité tenu en mars dernier à l'Institut national de formation agricole de Tové et le reste des dispositions à prendre ; et de faire un débat sur le thème de l'année lit-on sur le programme édité pour cette rencontre " Nous aurons à faire l'évaluation des résultats de la campagne 2018-2019, faire un bilan de

la campagne de collecte, d'évaluation et d'égrenage, d'échanger sur la qualité du coton produit et la commercialisation de la fibre et des graines, d'analyser les performances de la campagne 2018-2019, et de rendre les dispositions appropriées pour une gestion de la campagne 2019-2020" a indiqué Nana Nanfamé, le directeur général de la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct, mixte), à la presse. Il est question aussi de faire le point sur les dispositions à mettre en place pour accompagner la transformation de la filière et améliorer les performances durant la campagne 2019-2020 à venir. Placée sous le thème : La filière cotonnière face aux défis de sa moder-

nisation et de sa contribution à l'atteinte des objectifs du PND, la rencontre de Kara va aussi prévoir la production de cette campagne 2019-2020 et fixer les prix d'achat aux cotonculteurs. Le prix était de 250 FCFA le kilo pour la saison écoulée. La Fédération nationale des groupements des producteurs du coton et la NSCT avait prévu, en l'entame de la saison 2018-2019 d'emblaver 180.000 hectares pour une production de 140.000 tonnes.

La question du rendement va figurer en bonne place des discussions car depuis quelques années, le rendement au champ n'est pas à la hauteur des espérances, 708 kg/ha la saison dernière alors que certains pays de la sous-région caracole en tête avec 1200 kg/ha. La NSCT envisage une production de 200.000 tonnes de coton-graine à l'horizon 2022.

En rappel, pour le compte de la campagne 2017/2018, il a été produit 117.000 tonnes de coton-graine contre 108.000 tonnes la campagne précédente, soit une progression de 8%. La NSCT affirme avoir versé plus de 17 milliards 500 millions de francs Cfa aux producteurs au titre de la vente du **coton-graine**.

DES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES AUX ÉLECTIONS LOCALES :

Les Togolais peuvent se faire confiance

Suite de la page 3

était judicieux après discussion que nous revenions sur la durée du mandat du président de la République et resté à 5 ans " a déclaré Atchole Aklesso, président du groupe parlementaire UNIR. La salve d'applaudissement qui a tonné dans l'hémicycle est à la hauteur de la satisfaction mais aussi du soulagement des élus du peuple. Tout le monde en était conscient, la prolongation de la durée du mandat poserait plus de problème qu'il n'en résoudrait.

Au finish, c'est la sagesse qui a prévalu pour cette modification de la constitution en ce qui concerne la limitation de mandat et le mode de scrutin. Le débat sur ce point qui envenimait la vie politique togolaise depuis plus d'une décennie est clos. Au suivant, étant donné que la vie politique d'un pays est ainsi faite, du tiraillement, des invectives à la concertation et au consensus sur des sujets d'intérêt général.

Le vote de cette modification de la constitution de 1992 par tous les députés, et Dieu seul sait qu'il en existe qui ont des griefs contre le



Le siège de l'Assemblée nationale

parti majoritaire, est un bon signe pour le Togo. Cette législature issue des élections du 20 Décembre 2018, boycottée par l'opposition parlementaire d'alors devra poursuivre sur cette lancée sur bien de questions cruciales touchant la vie de la nation et impactant la vie des générations futures. Les multiples références aux écritures saintes par la Présidente de l'Assemblée Nationale, les différents présidents des groupes parlementaires et des

commissaires du gouvernement démontrent qu'ils ont un certain sens de l'humain. Qu'il en soit ainsi pour les autres travaux à venir. Le Togo appartient à tous ses fils, qu'ils émargent au parti au pouvoir ou à l'opposition. C'est donc ensemble qu'ils doivent s'en préoccuper et en prendre soin pour les générations futures.

Ces réformes auraient été faites depuis 2014 qu'on serait passé à autres choses aujourd'hui. Qu'à ce ne tienne.

Les multiples défis auquel le pays doit faire face et que le gouvernement tente d'y apporter des solutions à travers le Plan National de Développement (PND) ne laissent plus le temps aux atermoiements et aux hésitations. Les populations attendent une amélioration sensible de leurs conditions de vies. Les élections municipales du 30 Juin vont certainement y contribuer et permettre une gouvernance locale des populations à la base pour un développement endogène. Les résultats ne sauront tarder au grand bonheur des hommes et femmes de nos villes et campagnes d'autant que ces élections locales seront inclusives vu que la C14 et l'ANC ont annoncé leur participation.

On croise les doigts pour que les vieux démons ne resurgissent pas dans les mois à venir. Les Togolais méritent mieux que ce que la classe politique lui offre en ce moment. Un peuple paisible, travailleur et qui ne demande que le minimum pour qu'il puisse s'exprimer dans toute sa plénitude.

ECONOMIE / MINES :

Rapport final de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo

Selon le rapport final de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo, datant de novembre 2018, la réforme du secteur minier au Togo prévoit d'intégrer cette politique de diversification pour favoriser le développement de l'exploitation des ressources minérales présentes. Le même document, produit dans le cadre du Projet de développement et de gouvernance du secteur minier (PDGM), établit un Plan d'action à 16 points pour une meilleure gouvernance environnementale et sociale dans ce secteur.

Ce Plan est le principal résultat du processus d'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS). Il est basé sur les recommandations stratégiques visant l'ajustement du cadre politique, légal et institutionnel pour une meilleure gestion des aspects environnementaux et sociaux du secteur minier. Au total, seize actions proposées et classées.

A court terme

Elaborer une stratégie de croissance et de gestion du secteur minier togolais, tant artisanal qu'industriel ; mettre en cohérence la stratégie de développement du secteur minier avec les autres stratégies sectorielles en place et le futur Schéma national d'aménagement du territoire ; réaliser une étude socioéconomique détaillée du secteur artisanal sur l'ensemble du territoire ; procéder à la formalisation du secteur minier artisanal ; mettre en place un cadre

légal de relocalisation involontaire des communautés affectées par les projets miniers, basé sur les meilleures pratiques internationales en la matière ; élaborer un guide d'identification des impacts sociaux potentiels (risques) des projets miniers ; renforcer la formation/sensibilisation des acteurs du secteur minier concernant la gestion des aspects environnementaux, sanitaires, sécuritaires et sociaux ; renforcer le cadre de collaboration entre les institutions liées à la gouvernance du secteur minier.

A moyen terme

Procéder à la révision du Code minier ; renforcer la précision et le niveau de contrainte des règles, leur système d'application et la sévérité des sanctions liés à l'application des textes juridiques pour la gestion environnementale et sociale du secteur minier ; restructurer et renforcer les capacités de la direction générale des mines et de la géologie (DGMG) pour une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur minier ; renforcer les capacités de l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE) par rapport à la gestion environnementale et sociale du secteur minier ; garantir la consultation de tous les rapports environnementaux et sociaux soumis par les sociétés minières.

A long terme

Mettre en place un système de partage des données environnementales entre les différentes institutions concernées ; mettre en place des structures de formation professionnelle dans les zones minières ; rendre

obligatoire la mise en place d'un service dédié à la gestion des impacts sociaux (service communautaire) à partir d'un certain volume de chiffre d'affaires des industries minières. "Les impacts actuels sur le climat seront certainement amplifiés avec la croissance du secteur minier résultant de la politique minière du gouvernement.

Dans ce contexte, le Togo doit prendre des mesures effectives afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur minier industriel et semi-industriel dans les années à venir", souligne le rapport.

Etat des lieux a constitué la base pour le diagnostic des principaux impacts environnementaux et sociaux du secteur minier.

Les principaux impacts environnementaux négatifs de l'exploitation minière artisanale identifiés sont l'érosion et la perte de terres agricoles ; la perturbation du régime hydrologique des cours d'eaux lorsqu'il s'agit d'exploitation alluvionnaire d'or ou de diamant ; la perturbation des habitats et de la biodiversité aquatiques ; la dégradation des forêts et de la biodiversité, et par conséquent, l'incidence sur le changement climatique ; la dégradation du paysage. L'exploitation minière artisanale au Togo se fait de façon rudimentaire avec des outils simples, et parfois avec l'utilisation d'engins mécaniques. Des produits chimiques ne sont pas utilisés (mercure, cyanure).

En ce qui concerne le secteur minier industriel et à la petite mine, les impacts sur les sols sont l'érosion, l'altération du paysage, de la

topographie et de la stratigraphie, l'instabilité de terrains, la perte de terres arables ou de pâturage, la perte de fertilité, la pollution chimique, les déversements accidentels d'hydrocarbures. Les impacts sur les ressources en eau douce et sur le milieu marin sont dus principalement aux effets sur le régime et la sédimentation des cours d'eau (servant de zone de prélèvement pour l'activité minière, ou d'exutoires des résidus miniers) dont les modifications (érosion, colmatage) influent sur la recharge des nappes ; à la pollution directe des cours d'eau et de la mer par les déversements de résidus miniers et autres déchets, vidanges, etc. ; à la pollution de l'eau souterraine à travers le phénomène d'infiltration des eaux de mines (de ruissellement et d'exhaure), des eaux du bassin de décantation (qui peuvent contenir des métaux lourds, phénols et radionucléides), et des hydrocarbures et huiles de vidange ; aux déversements accidentels de résidus miniers et autres produits toxiques associés aux activités minières (rupture du bassin de décantation, déversement de bennes de camions, de carburants, produits chimiques, etc.) ; à la pollution indirecte venant des réemplois de résidus miniers en remblais de routes, des lixiviations de remblais et de décharges, des retombées de poussières, etc.

Pollution atmosphérique

Les plus importantes sources de pollution atmosphérique liées aux

Z O Z O

LOCALES : LA CENI APPELLE LES AGENTS RETENUS À SE PRÉSENTER DANS LEUR COMMISSION D'AFFECTATION



Le président de la commission électorale nationale indépendante (CENI), Tchambakou Ayassor, informe les agents techniques, administrateurs de bases de données, opérateurs de saisie, retenus pour la révision des listes électorales, que les listes d'affectations dans les différentes Commission électorales locales indépendantes (CELL), peuvent être consultées sur le site internet de la CENI, au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (dit "Togo 2000"), ainsi que dans les sièges des CELL.

Ces agents sont priés de se présenter impérativement, dans leur Commission d'affectation, au plus tard ce mardi 14 mai 2019 à 9h. Ceci pour l'initialisation des kits électoraux, en vue de leur déploiement dans les différents centres de révision et de vote.

Rappelons que le gouvernement a entériné, le 8 mai dernier, les propositions de la CENI quant au déroulement du processus électoral des prochaines élections locales. A cet effet, le Corps électoral sera convoqué le 30 juin prochain.

Source : @Republiqueoftogo.com

DIPLOMATIE : 'J'AI ÉTÉ SOULAGÉ DE LE VOIR EN FORME'



Le président Faure Gnassingbé a effectué mardi une visite de quelques heures au Gabon. L'occasion de s'entretenir avec son homologue Ali Bongo Ondimba.

Victime d'un AVC en Arabie Saoudite, M. Bongo Ondimba a passé plusieurs mois en rééducation au Maroc avant de regagner son pays fin mars.

'J'ai été soulagé et rassuré de le voir en forme', a déclaré M. Gnassingbé à l'issue de la rencontre (...)

Source : @Republiqueoftogo.com

POLITIQUE : 'LA FIN D'UNE QUERELLE POLITIQUE DE PLUS D'UNE DÉCENNE'



Christian Trimua, le ministre des Droits de l'homme, chargé des Relations avec les institutions de la république, a félicité les députés pour les réformes adoptées mercredi.

Le vote qui s'est opéré à l'Assemblée nationale marque une étape fondamentale dans notre cheminement historique constitutionnel et institutionnel, a déclaré M. Trimua, invité vendredi de la TVT. Avec cette réforme constitutionnelle, c'est la fin d'une querelle politique de plus d'une décennie, a souligné le ministre.

'Ces réformes sont aujourd'hui acquises et il n'y a plus matière à contestation ou à manifestation', a-t-il ajouté.

Le projet adopté par les députés porte, notamment, sur une limitation du mandat présidentiel.

Source : @Republiqueoftogo.com

Suite à la page 6

Z O Z O

FINANCES : UNE DETTE SOUTENABLE
POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Les organisations internationales tirent régulièrement la sonnette d'alarme sur le creusement des dettes mondiales qui représente un risque pour la croissance et une menace pour la stabilité financière.

Les pays pauvres se retrouvent en première ligne. Une quarantaine de ministres et banquiers centraux, en présence de Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) et David Malpass, le nouveau président de la Banque mondiale se sont penchés à leur chevet mardi à Paris, sous l'égide du Club de Paris et de la présidence japonaise du G20.

L'enjeu de ce forum de haut niveau intitulé 'Une dette soutenable pour une croissance durable' est de définir de nouvelles règles et pratiques communes. Et de parvenir à des décisions concrètes dans les prochaines semaines lors des sommets du G20, fin juin au Japon, et du G7, fin août en France.

Selon les évaluations de la Banque mondiale et du FMI, en cinq ans, de 2012 à 2017, la proportion de pays à faible revenu en situation de surendettement, ou exposés à un risque élevé, a doublé, de 21 % à 42 %.

Plusieurs d'entre eux, qui avaient bénéficié d'allègement de dette au début des années 2000, ont vu celle-ci se creuser, de 30 à 50 % du PIB.

Le Togo a très vite compris la menace qui le guettait. Depuis 2 ans, ce pays a mis en place avec le FMI un vaste plan de réduction de la dette.

L'effort de réduction de la dette publique se poursuit. Le taux d'endettement à fin mars 2019 se situe à 67,3%, en dessous de la norme communautaire UEMOA qui est de 70%.

Pour Christine Lagarde, la maîtrise est indispensable, mais il ne s'agit pas pour autant de réduire les financements car les besoins sont énormes.

Ils sont évalués à 15 % du PIB dans les pays à faible revenu pour répondre aux services de base : santé, éducation et infrastructures prioritaires.

Les pays emprunteurs doivent contribuer en améliorant la gestion de la dette et en mobilisant plus de ressources internes.

Une meilleure gestion de la dette passe aussi par plus de coopération internationale, notamment par un élargissement du Club de Paris.

Source : @Republiqueoftogo.com

SPORT : UNE RUE DE LOMÉ PORTE LE
NOM D'EMMANUEL ADEBAYOR

La municipalité de Lomé a décidé de rendre hommage à l'enfant du pays, l'attaquant Emmanuel Adebayor. Une rue du centre ville porte désormais son nom. 'Tout comme ce signe restera, je promets de vous garder dans mon cœur pour toujours', a écrit le capitaine des Eperviers sur sa page Facebook.

Source : @Republiqueoftogo.com



ECONOMIE / MINES :

Rapport final de l'évaluation environnementale et sociale stratégique du secteur minier au Togo

Suite de la page 5

opérations minières industrielles au Togo sont les particules de matières transportées par le vent, à la suite de fouilles d'abattages par explosion, de transport de matériaux (camion, train, convoyeur), de l'érosion par le vent, des poussières fugitives provenant des installations de traitement, des chargements du minerai au port, des décharges de résidus et des routes de circulation ; les émissions de gaz d'échappement provenant de sources mobiles (voitures, camions, équipements lourds) augmentent les niveaux de particules en suspension ; et les émissions de gaz provenant du traitement des minéraux, de la combustion de carburants dans des sources fixes et mobiles, et des explosions. L'exploitation minière industrielle affecte la végétation, l'habitat naturel et la vie animale en périphérie des sites d'exploitation. Les dommages pour l'environnement biophysique se traduisent, en général, par la déforestation, qui est aussi responsable de la réduction de la résilience au changement climatique par la perte de la fonction de puits de carbone ; la destruction du couvert végétal ; la perte de la biodiversité et des services issus de l'utilisation de ces ressources par les communautés locales.

Pendant les opérations de la mine, l'utilisation des engins et d'explosifs génère une pollution sonore et des vibrations qui sont potentiellement perturbatrices pour les populations locales et la faune.

En outre, une des très fortes récriminations émises par les populations dans les zones d'influence des activités minières concerne la non-réhabilitation des zones exploitées. Les anciennes carrières de phosphate non-réhabilitées illustre cette problématique. Les communautés situées à proximité des grands sites miniers du pays sont également affectés par la pollution de l'air.

Les principaux impacts sociaux

Les principaux impacts sociaux, positifs et négatifs, de l'activité minière artisanale au Togo sont : amélioration des niveaux de vie et amélioration des conditions de vie des populations locales dans les zones minières ; augmentation de la résilience des communautés par la diversité des activités économiques ; pertes de valeurs socio-culturelles ; renforcement de la pression sur les groupes vulnérables ; influence des flux migratoires par : (i) risque d'impacts positifs car le pouvoir des autochtones à conserver la maîtrise des pôles de décision est renforcée, les notabilités traditionnelles sont consultées, leur rôle est réaffirmé ; (ii) risque d'impact négatif car la génération de ruées migratoires semblables à celles connues dans d'autres pays miniers africains avec tous les effets négatifs qui s'en suivent ; impacts sanitaires et sécuritaires.

Les impacts sociaux, positifs et négatifs, de l'activité minière industrielle au Togo sont : développement



des activités économiques connexes formelles (petit commerce, restauration, outils, ventes de marchandise) dans la zone d'influence des sociétés minières ; désenclavement des régions, amélioration des tonnages maritimes, amélioration de la circulation des biens et des personnes ; amélioration des infrastructures et services d'éducation et de santé ; amélioration des fournitures en eau, énergie, télécommunication ; génération d'impôts et taxes dédiées au développement local ou national ; impacts sanitaires et sécuritaires ; effets sociaux de la dégradation des composantes de l'héritage culturel ; fracture sociale au sein des communautés locales entre ceux qui accèdent à l'emploi industriel et ceux qui en sont écartés ; inégalité des situations entre employés directs de la mine et employés des entreprises sous-traitantes ; augmentation du coût de la vie : le phénomène inflationniste ; effets sociaux liés à la privation de biens fonciers ; impacts sociaux liés aux réinstallations ; effets sociaux liés à la fermeture des

sites miniers ; arrêt des subventions des sociétés minières orientées vers les services sociaux de base ; effets sociaux des flux migratoires et de la mixité culturelle sur les sites industriels, et le risque des flux migratoires en cas de développement important du secteur minier industriel au Togo.

En rappel, En 2017, le Togo comptait 65 permis d'exploitation minière contre 27 en 2010, soit une augmentation de 58,5% pour la période. La demande de permis d'exploitation s'accroît rapidement, principalement en ce qui concerne les permis liés à la production des matériaux de construction et les permis d'exploitation à petite échelle. Concernant les permis pour les matériaux de construction (petite mine), le pays comptait 23 exploitations en 2017, majoritairement dans la région Maritime. L'industrie minière togolaise est dominée par cinq grandes sociétés qui sont titulaires des permis d'exploitation à grande échelle : SNPT, WACEM, SCANTOGO Mines, MM Mining et

POMAR.

Les activités d'exploration minière au Togo ont connu une augmentation entre 2010 et 2014 de 38 à 56 permis d'exploration, respectivement, pour ensuite diminuer considérablement à 35 permis d'exploration en 2017.

A la fin 2017, le Togo comptait 13 entreprises minières avec des permis d'exploration, principalement sur l'or, platine, zinc, plomb, cuivre et uranium dans la région Centrale ; l'or, nickel, zinc, plomb, cobalt, chrome, cuivre, platine et dolomies dans la région des Plateaux ; le phosphate (Bassar) et l'or dans la région de la Kara ; le manganèse dans la région des Savanes.

A la fin avril 2018, 7 nouveaux permis d'exploration sont attribués à 4 entreprises minières concernant principalement l'or (Jun Hao Mining Togo SA, IMM Communications Afrique) dans la région Centrale et les métaux tels que le cuivre, chrome et titane (Mining and Minerals Sarlu) dans la région de la Kara.

Au cours des deux dernières décennies, l'industrie minière a été principalement axée sur le phosphate qui est exporté, ainsi que sur le calcaire pour la production de matériaux de construction comme le ciment et le clinker.

Suite à un programme de recherche, des réserves d'autres minéraux inexploités, tels que le fer, la chromite, le manganèse et la bauxite, en plus de réserves inexploitées de phosphate carbonaté, ont été découvertes.

Togo : USYMAT, à "la conquête réelle de l'indépendance du pouvoir judiciaire"

Les membres de l'Union Syndicale des Magistrats du Togo (USYMAT) étaient en Assemblée Générale Extraordinaire dans les locaux de la cour d'appel de Lomé, samedi, pour réfléchir sur "l'indépendance du juge judiciaire et les nécessités de l'ordre public".

Devant un parterre de professionnels de la justice, venus de diverses juridictions du Togo, le président de l'USYMAT a d'abord dressé le tableau d'une justice qui présente un "visage qui n'honore point notre pays". "La justice togolaise est malade, décriée, vilipendée. Le justiciable en a perdu toute confiance ; car les maux qui rongent l'institution judiciaire sont innombrables : lenteur, démarchage, corruption, concussion inconscience professionnelle, intrusions ou ingérences intempestives, personnel insuffisant, locaux vétustes et inappropriés, manque de moyens logistiques etc ", a déclaré Adamou Beketi.

Ces défis sont d'autant plus difficiles à relever qu'il y a un émiettement des associations de magistrats au Togo. Adamou Beketi en appelle



Photo de famille des participants

donc à une synergie d'actions pour tirer la justice togolaise du fond du gouffre. "Si nous souhaitons aboutir à la fusion, il conviendra pour chaque magistrat d'abandonner ses privilèges égoïstes au profit de l'intérêt de la magistrature. Cela passera à coup sûr par un dialogue franc et sincère entre tous les magistrats", a expliqué le premier responsable de l'USYMAT.

Pour lui, il "ne s'agira pas de se fondre dans une entité de façade où il y aura des magistrats à part entière d'un côté et des magistrats entièrement à part de l'autre ; ni des magistrats loyaux d'une part et des

magistrats rebelles d'autre part ; mais d'entreprendre des mutations profondes pour permettre l'éclosion de tous les courants de pensées de façon à susciter une synergie en vue de la conquête réelle de l'indépendance du pouvoir judiciaire".

Depuis plus de vingt ans, des associations et syndicats de magistrats existent au Togo, mais les problèmes de la justice togolaise ont la peau dure. Ces différentes organisations syndicales peinent encore à se fédérer autour d'une vision commune. C'est donc une lourde mission que veut accomplir l'USYMAT.

La rédaction



“

Le civisme fiscal est une composante importante pour la réussite de notre PND. Le consentement de tous les Contribuables à l'impôt participe de la démarche inclusive recherchée dans le PND, tout en ayant comme pendant naturel l'obligation de reddition de comptes à tous les niveaux.

”

Le Président de la République Togolaise, **Faure Essozimna Gnassingbé**
lors du lancement du PND le lundi 4 mars 2019



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

ESPERANCE DES BATISSEURS



Nous sommes particulièrement attentifs à la satisfaction du client, élément que nous mettons au centre de nos démarches.

La satisfaction du client fait notre honneur et notre dignité, ce qui nous interpelle à plus de conscience professionnelle dans l'exécution de nos marchés.

L'innovation constante et la recherche technologique nous ont permis de développer des compétences diversifiées dans les différents secteurs d'activités de la société :

**Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation | Aménagement de bâtiment
Carrelage | Plomberie | Électricité | Transit-douane**

Distributeur exclusif des ascenseurs et produits OMEGA base d.o.o.



Carrefour 2 Lions, à 500 m de l'Agence Togocel annexe - bâtiment blanc-gris porte blanche

Agde Anomé - 07 8P 13890 Lomé - Togo

Tél. : +228 22 25 18 63 | Cel. : 90 97 58 38 | 99 68 31 65

Email : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr | antoine.dadjo@gmail.com

www.eb-togo.com